

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 juin 2025

PORTANT CRÉATION D'UN STATUT DE L'ÉLU LOCAL - (N° 136)

AMENDEMENT

N ° CL437

présenté par
M. Le Gac, rapporteur et M. Delautrette, rapporteur

AVANT L'ARTICLE 25

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Au titre III, substituer au mot :

« sortie »

le mot :

« fin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.